



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mardi 24 janvier 2023

### Délibération n° 2023-09

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 3  
Votants : 17

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 19 janvier 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 19 janvier 2023

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Bertrand GAULÉ  
– Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT -  
Emmanuel VINCENT– Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – Magalie  
NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL–Thomas RIGAUD – Julie  
SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON –  
Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Marylène  
CELLIER a donné pouvoir à Jean-Marc THIMOMNIER

**Absents :** OHANESSIAN David - Charlotte PIERRAT

**RESSOURCES HUMAINES – Intervenant musical renouvellement contrat année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat avec l'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour l'éveil musical qui intervient auprès du Groupe Scolaire.

Le nombre d'heures fixé à **120 heures** de cours sur l'année est reconduit pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022, sur la période de février à juin 2023.

Il est proposé de rémunérer cet intervenant sur la base d'un taux horaire de **30 € brut/heure**.

Un contrat de travail à durée déterminée reprenant ces éléments sera établi.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**  
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – *Absention* : 0 – Pour : 17 – *Contre* : 0

- **APPROUVE** et accorde les présentes dispositions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer un nouveau contrat de travail à durée déterminée pour cette nouvelle année scolaire sur la base de ces éléments.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*

